



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 10                | 9        | 10                        |

L'an 2024, le 9 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2024.

| Vote                                      |
|---|
| <b>A l'unanimité</b>                      |
| Pour : 10<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 13/09/2024  
Et  
Publication sur le site internet de la commune : 16/09/2024

JOURDE Stéphane a donné procuration à Gabrielle MATTELLINI

**A été nommé(e) secrétaire** : CUROT Sébastien

### 2024\_30 – Convention pour l'aménagement du bassin hydraulique

Madame le Maire, présente la convention de mise à disposition de terrain, rédigée par le SIAHMESAS Syndicat Hydraulique et de Maîtrise de l'Érosion des Sols Agricoles dans le Sancerrois, pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique sur la commune de Thauvenay, parcelle B 549 appartenant à la commune.

Monsieur Curot explique, qu'il reste encore dans le programme 1 du syndicat, l'acquisition de terrains à Sancerre afin de mettre en œuvre la réalisation des bassins (Sancerre-Ménétréol-Thauvenay).

Madame le Maire précise que les travaux ne commenceront que si les terrains ne sont acquis.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

Décide de signer ladite convention de mise à disposition du terrain situé à Thauvenay, annexée à la présente délibération, sous réserve de l'acquisition de la parcelle située à Sancerre acheter par la commune de Sancerre.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/09/2024  
Le Maire  
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire  
CUROT Sébastien

*Matellini*